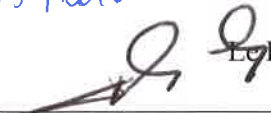




Compte-rendu affiché
Du 08/04/2016
au 23/05/2016


Le Président du SM4CC,
Gilbert ALLARD

COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 25 mars 2016 – 14H00
COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE

**Le procès verbal *in extenso* de la séance du Comité Syndical
est consultable dès son approbation sur simple demande
auprès du Secrétariat du Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes
(56, place de l’Hôtel de Ville à Bonneville)**

L’an deux mille seize, le vingt cinq mars, à 14H00, le Comité syndical s’est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes du Pays Rochois, sous la présidence de Monsieur Gilbert ALLARD, Président.

Date de convocation : le 17 mars 2016

Nombre de délégués en exercice : 20

Nombre de délégués présents : 16

Nombre de délégués donnant pouvoir : 2

Nombre de délégués votants : 18

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

Monsieur GAILLARD Marin, Monsieur ALLARD Gilbert, Monsieur BOUQUERAND Claude, Madame MOURER Isabelle, Monsieur VALLI Stéphane, Monsieur SAVOINI Serge, Monsieur LAYAT Didier, Monsieur CHATEL Bernard, Monsieur FOREL Bruno, Madame NOEL-SANDRIN Nelly, Monsieur PITTET Serge, Monsieur FAVRE Louis, Monsieur CICLET Jean-François, Monsieur MAUME Philippe

Délégués suppléants :

Monsieur ANCRENAZ Gilles, Monsieur TOLETTI Daniel

Délégués ayant donné pouvoir :

Monsieur RATSIMBA David a donné pouvoir à Monsieur Gilbert ALLARD ; Monsieur MONATERI Pierre a donné pouvoir à Monsieur CICLET Jean-François

Délégués excusés :

Monsieur RATSIMBA David, Monsieur SADDIER Martial, Monsieur MAURIS DEMOURIOUX Bertrand, Monsieur LAMOUILLE Cédric, Monsieur MERMIN Jean-Pierre.

Assistaient également :

Monsieur VUILLET Matthieu, Monsieur Maxence VALLEZ, Madame CHARON Anne Laurie, Monsieur DEGIULI Guillaume, Monsieur PEYRARD Mickaël

Madame MOURER Isabelle est désignée secrétaire de séance.



1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2015

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour) :

☞ APPROUVE le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2015

☞ AUTORISE M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Le Comité syndical a :

☞ DEBATTU largement des orientations contenues dans le projet de débat d'orientation budgétaire 2016

☞ AUTORISE M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,
Gilbert ALLARD



56, place de l'Hôtel de Ville - 74130 BONNEVILLE

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour les délibérations relevant du contentieux électoral, l'article R119 du Code électoral s'applique : recours dans un délai de cinq jours.

